

Bureau Communautaire du 5 Février 2015

Etaient présents : Patrick GAUBAN – Pascal LAPERCHE – Alain LERDU – Catherine BERNARD – Pierre IMBERT – Michel PERAT – Carole VERHAEGHE – Jean-Michel MOREAU – Christian FRAISSINÈDE – Maryline DE PARSCAU – Jacques BILIRIT – Jean-François THOUMAZEAU – Thierry CONSTANS – Michel GUIGNAN – Maryse VULLIAMY – Guy PEREUIL – Jean-Max MARTIN – Francis DUTHIL – Jean-Claude DERC – Daniel BENQUET – Philippe LABARDIN – Daniel BORDENEUVE – Régine POVEDA – Didier MONPOUILLAN – Michel FEYRY – Michel COUZIGOU – Gaétan MALANGE – Nicolas MINER – Francis LABEAU – Gilles LAGAÜZERE – Bernard MONPOUILLAN – André CORIOU – Jean-Pierre VACQUE – Daniel BARBAS – Dante RINAUDO- Jacky TROUVE – Jean GUIRAUD – Christophe COURREGELONGUE

Absents ou excusés : François NERAUD - Alexandre FRESCHI – Jean-Luc ARMAND – Gilbert DUFOURG – Alain PREDOUR Guy FARBOS – Bernard MANIER – Marie-France BONNEAU – Christine VOINOT – Jacques BRO

TARIFICATION DES ENTREES A AQUAVAL

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu la délibération **n°D2014C03 du 25 avril 2014 modifiée**, donnant délégations de compétences au Bureau Communautaire, notamment en matière de fixation des tarifs des services communautaires à l'exception des taxes ou redevances des services industriels et commerciaux,

Le président rappelle que certains tarifs à AquaVal sont restés inchangés depuis 2004 comme l'apprentissage de la natation dans le temps scolaire. Le tarif est toujours de 36€ /enfants/cycles (10 à 11 séances). La commission des équipements culturels et sportifs a proposé de le passer à 38€ (voir annexe).

Concernant le tarif appliqué aux associations utilisatrices, la dernière délibération en vigueur n°2008- D-27 du 03.07.2008, fait état d'une tarification pour la location d'espace calculée sur N-1, répartie en 3 parts fixes et une part variable plafonnée à -10 ou +10% selon l'effectif réel de l'association dite de Loisirs.

Pour les associations sportives, le tarif est de 32.00 € calculée également sur N-1 et réparti selon les mêmes modalités (3 parts fixes et une part variable).

Au vu du nouveau fonctionnement mis en place, cette délibération n'est plus adaptée.

Il est proposé de facturer aux associations utilisatrices une location d'espace calculée sur le nombre de passages de badges sur le créneau qui leur est attribué à savoir : 3 euros par passage de badges pour une association loisirs et 1 euro pour une association sportive (voir annexe).

Cette somme est destinée à contribuer aux frais de fonctionnement de l'établissement.

La facturation aura lieu 4 fois dans l'année : la 1^{ère} semaine de novembre pour septembre et octobre, la semaine de Noël pour novembre et décembre, la 1^{ère} semaine de mars pour janvier et février et fin juin pour avril, mai et juin.

Il a été proposé de créer un tarif Comité d'Entreprise (C.E.), les cartes d'abonnements seront vendues directement aux différents C.E., un adhérent ne pourra pas l'acheter au guichet. La commission a proposé une remise de 10% sur les abonnements (voir annexe)

Enfin, il est proposé de passer le tarif unitaire adulte à 4.00€ au lieu de 4,20€, l'unitaire enfant à 2,50€ au lieu de 2,60€ et de passer le tarif appliqué à l'Association Sport Adapté à 2.00€ au lieu de 2.50 € (voir annexe). Ces baisses seront compensées par l'augmentation de fréquentation attendue.

Le Président propose au Bureau de bien vouloir approuver la décision suivante :

Le Bureau de la Communauté Val de Garonne Agglomération

- Accepte** la modification des tarifs d'entrées à Aquaval telle que présentée dans l'annexe ci-jointe
- Précise** que la mise en application des nouveaux tarifs sera effective le 31 août 2015.
- Autorise** M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette décision

*En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire*

Fait à Marmande, le 5 Février 2015
Le Président,

Daniel BENQUET

Résultat du Vote :	
<i>Votant</i>	38
<i>Pour</i>	33
<i>Contre</i>	2 – Guy PEREUIL – Thierry CONSTANS
<i>Abstention</i>	3 – Francis LABEAU – Jacques BILIRIT – Gaëtan MALANGE

Publication et affichage :
Le 9 février 2015